



Le 24 Novembre 1970.

9/D

**DOCUMENTATION MAGASINS ET ATELIERS DE REPARATIONS**

\*\*\*\*\*

**BAREME DE TEMPS D S**

Nous vous informons de la parution du BAREME DE TEMPS DE FACTURATION concernant les

**VEHICULES D TOUS TYPES** ( Depuis Septembre 1967 )

Ce BAREME est édité et vendu par la REVUE TECHNIQUE AUTOMOBILE  
20 - 22 Rue de la Saussière

92 - BOULOGNE

dans leur édition

A.T.E.A. « AUTO-EXPERTISE » N° 25  
( Assurances et Techniques de l'Expertise Automobile )

Son prix est de ..... 25 Francs ( exonéré de Taxes )

( 12 Francs seulement le numéro supplémentaire pour les ABONNES « A.T.E.A. » )

Les TEMPS de ce BAREME sont établis par le Service APRES-VENTE en accord avec

- l'Association Générale des Sociétés d'Assurances contre les Accidents
- le Groupement des Sociétés d'Assurances à Caractère Mutuel
- la Fédération Française des Experts en Automobiles
- le Bureau Commun Automobile

Ils constituent des TEMPS DE FACTURATION et sont à utiliser pour :

- La facturation des réparations dans les Ateliers
- L'établissement des devis de réparations ( incidents, accidents, V.O., ... )
- L'expertise des réparations à effectuer sur les Véhicules à reprendre
- Le contrôle des factures de réparation.

**SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN**

CAPITAL 982 666 000 F      SIEGE SOCIAL , 117 A 167, QUAI ANDRE CITROEN - PARIS XV<sup>e</sup>      R. C. SEINE 64 B 5019  
TELEPHONE : 828 70-00 ( 80 lignes groupées )      -      ADR. TELEGR. CITROEN-PARIS      TELEX 27 089 - 27 817 ( CITROEN-PARIS )  
SERVICE APRES-VENTE - 194, RUE DE LOURMEL - PARIS XV<sup>e</sup>      -      TEL. 828-95-59      C. C. P. PARIS 121-54